



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le sept avril, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Présents : 54
Nombre de votants : 54
Date de la Convocation : 31/03/2008

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il précise que suite au renouvellement des conseils municipaux, l'unique objet de cette session est de désigner le nouvel exécutif de la communauté de communes.

Compte tenu de la désignation de 22 nouveaux délégués communautaires et de 16 nouveaux suppléants, Monsieur PETITJEAN rappelle que sur les 32 intercommunalités du Jura, la Plaine Jurassienne compte parmi les 10 plus importantes de par sa taille : 21 communes pour une population de près de 9 000 habitants. Il met également en exergue que le périmètre de cette collectivité a été jugé pertinent par la commission départementale concernant l'intercommunalité. Monsieur PETITJEAN souligne que lors de la mandature précédente, l'accent a été mis sur le développement des services de proximité (crèche, halte garderie, création d'un relais d'assistantes maternelles, portage de repas à domicile) nécessaire pour renforcer l'attractivité du territoire. Il indique aussi que les compétences des communautés de communes sont éclectiques et de plus en plus importantes puisqu'elles traitent aussi des affaires relatives à l'assainissement, aux ordures ménagères, aux digues, à la culture et à l'animation etc.

Au niveau organisationnel, la communauté de communes comprend :

* **un Bureau constitué :**

- d'un Président
- de 4 Vice Présidents
- de 8 membres.

1) Election du Président de la communauté de communes

Monsieur Jean BARRAUX, doyen d'âge de l'Assemblée, rapporteur, rappelle que les conditions et le déroulement de cette élection sont régies par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L5211-2, L2122-4 à L2122-10, L2122-12, LO.2122-41).

Au terme de l'Article L2122-8, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire doit élire son Président parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Il est donc proposé de procéder à l'élection du Président dans les conditions précitées.

1^{er} Tour : candidats : Patrick PETITJEAN

Emargements : 54
Bulletins trouvés dans l'urne : 54
Bulletins blancs ou litigieux (article L 65 et 66 du Code Electoral) : 3
Suffrages Exprimés : 51
Majorité Absolue : 27

Obtiennent :

- Patrick PETITJEAN : 51 voix

Monsieur Patrick PETITJEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé Président de la Communauté de Communes « La Plaine Jurassienne ». Il remercie l'assemblée de la confiance qui lui a été renouvelée.

Il présente les **4 commissions de travail**, chargées d'étudier les différentes thématiques et problématiques ayant trait aux compétences de la communauté de communes :

SERVICES A LA POPULATION

Cette commission aborde les thématiques suivantes :

- crèche / halte garderie / RAM
- services aux personnes :
- portage de repas a domicile
- *services divers*
- personnes âgées
 - *EHPAD*
 - *MARPA*
 - *vill'age bleu*
 - *maintien en famille d'accueil*

- *mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité (loi handicap)*
- défibrillateurs
 - *suivi*
 - *maintenance*
 - *formations*

- *accueil extra scolaire : (CLSH)*
- *camps d'activités et de vacances ? animations pour les jeunes*

CULTURE ET COMMUNICATION

- spectacles
- conférences
- manifestations diverses
- subventions aux associations
- communication via les bulletins intercommunaux et le site Internet
- *Projet de bibliothèque / médiathèque*
- gestion des plateaux sportifs et frontons

DEVELOPPEMENT DURABLE / TOURISME ET LOISIRS

- Schéma directeur d'assainissement (SDA)
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- ordures ménagères
- compostage
- récupérateur d'eau
- éducation à l'environnement
- tourisme / loisirs
 - création d'un parc de loisirs :
 - ❖ Arboretum (1 naissance = 1 arbre
 - ❖ Aire de jeux pour enfants
 - ❖ Aire détente (tables / bancs.....)
 - ❖ Parc animalier
 - Chemin de promenade
 - Aire de Camping car
 - ...

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- habitat : OPAH
- voirie *intercommunale*
- gestion de l'eau
- contrat de rivière
- digues
- gestion des espaces naturels : NATURA 2000
- (représentation dans les syndicats extra communaux)

Le Président conserve en propre certains domaines tels l'économie, les politiques territoriales, les infrastructures et équipements divers (ex : caserne des pompiers...). Bien évidemment toutes les décisions sont prises par le Conseil Communautaire délibérant à la majorité absolue

2) Election des Vice Présidents de la communauté de communes

Monsieur Patrick PETITJEAN, Président, rappelle que les conditions et le déroulement de ces élections sont régies par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L5211-2, L2122-4 à L2122-10, L2122-12, LO.2122-41), tout comme le Président de la Communauté.

Suite à ces propos liminaires, M. PETITJEAN cède la Présidence de l'assemblée à Monsieur Jean BARRAUX, doyen d'âge des délégués communautaire afin qu'il soit procédé à l'élection du Président de l'EPCI.

1^{er} Vice Présidente

Candidat :

- Isabelle LACAILLE

1^{er} Tour

Emargements : 54

Bulletins trouvés dans l'urne : 54

Bulletins blancs ou litigieux (article L 65 et 66 du Code Electoral) : 3

Suffrages Exprimés : 51

Majorité Absolue : 27

Obtiennent :

- Isabelle LACAILLE : 51 voix

Madame Isabelle LACAILLE, ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamée Vice-Présidente de la Communauté de Communes « La Plaine Jurassienne », **en charge des services à la population.**

2^{eme} Vice Président

Candidats :

- Christian LAGALICE

1^{er} Tour

Emargements : 54

Bulletins trouvés dans l'urne : 54

Bulletins blancs ou litigieux (article L 65 et 66 du Code Electoral) : 15

Suffrages Exprimés : 39

Majorité Absolue : 21

Obtiennent :

- Christian LAGALICE : 38 voix
- Gérard MICHAUD : 1 voix

Monsieur Christian LAGALICE, ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé Vice-Président de la Communauté de Communes « La Plaine Jurassienne », **en charge de la culture et de la communication.**

3^{eme} Vice Président

Candidats :

- Guy SAVOYE
- Yves MUZARD

1^{er} Tour

Emargements : 54

Bulletins trouvés dans l'urne : 54

Bulletins blancs ou litigieux (article L 65 et 66 du Code Electoral) : 1

Suffrages Exprimés : 53

Majorité Absolue : 28

Obtiennent :

- Guy SAVOYE : 37 voix
- Yves MUZARD : 16 voix

Monsieur Guy SAVOYE, ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé Vice-Président de la Communauté de Communes « La Plaine Jurassienne », **en charge du développement durable, du tourisme et des loisirs.**

4^{eme} Vice Président

Candidats :

- Jean BOSC
- Yves MUZARD
- Gérard MICHAUD

1^{er} Tour

Emargements : 54

Bulletins trouvés dans l'urne : 54

Bulletins blancs ou litigieux (article L 65 et 66 du Code Electoral) : 1

Suffrages Exprimés : 53

Majorité Absolue : 28

Obtiennent :

- Jean BOSC : 28 voix
- Yves MUZARD : 6 voix
- Gérard MICHAUD : 19 voix

Monsieur Jean BOSC, ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé Vice-Président de la Communauté de Communes « La Plaine Jurassienne », **en charge de l'aménagement et du développement du territoire.**

3) Election des huit membres du bureau

Candidats :

- François PARIS – commune d'Asnans Beauvoisin
- Jean-Luc DION – commune de Pleure
- Bernard CANIVET – commune de Petit Noir
- Jérôme CORDIER – commune de Petit Noir
- Jean-François BUGNOT – commune de Saint Loup
- Gérard MICHAUD – Commune de Balaiseaux
- Robert MICHAUD – commune de Saint Baraing
- Dominique ROUSSEaux – commune des Essards
- Danièle PONSOT – commune de Chaussin
- Jean GUYARD – commune d'Asnans Beauvoisin
- Emmanuel PETIT – Commune de Balaiseaux

Ayant obtenu la majorité ABSOLUE des suffrages au 1^{er} Tour sont proclamés membres du Bureau de la Communauté de Communes « La Plaine Jurassienne ».

Emargements : 54

Bulletins trouvés dans l'urne : 54

Bulletins blancs ou litigieux (article L 65 et 66 du Code Electoral) : 1

Suffrages Exprimés : 53

Majorité Absolue : 28

- **Monsieur Jean-Luc DION : 38 voix**
- **Monsieur Bernard CANIVET : 37 voix**
- **Monsieur Jean-François BUGNOT : 48 voix**
- **Monsieur Robert MICHAUD : 37 voix**
- **Monsieur Dominique ROUSSEAUX : 43 voix**
- **Madame Danièle PONSOT : 37 voix**
- **Monsieur Jean GUYARD: 37 voix**
- **Monsieur Emmanuel PETIT: 39 voix**

Ne sont pas élus :

- Jérôme CORDIER : 22 voix
- Gérard MICHAUD : 33 voix
- François PARIS : 26 voix

A Chaussin, le 10/04/2008

Le Président

Patrick PETITJEAN